

Membre des réseaux Réserve de biosphèle (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Délibération **2018 BS 81** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE LUBERON-LURE – CONVENTION ENTRE LE PARC NATUREL REGIONALE DU LUBERON ET LE CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (Cf. annexe 2)

L'an deux mille dix-huit et le 5 avril à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 30 mars, se sont réunis au foyer rural de Vachères sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents:

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Gisèle MAGNE.

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Philippe DAUMAS, Jacques DECUIGNIERES, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Valérie DELONNETTE à Dominique SANTONI Nadine SARTO-BARANCOURT à Gaëlle LETTERON

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés:

Jacqueline COMBE
Paule DAPRES
Mireille BOR
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
Stéphane SAUVAGEON
Pierre FISCHER
Noëlle TRINQUIER
Fabienne ELLUL

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectifs A.2.2 de la charte : Contribuer et veiller à la cohérence des politiques privées et publiques de protection et de valorisation de la forêt » ;

Vu la Charte Forestière de Territoire Luberon-Lure ;

Vu les crédits inscrits au budget;

Considérant l'intérêt pour le Parc du Luberon et les EPCI partenaires de l'opération de mettre en œuvre le programme de la Charte Forestière de Territoire;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec le Centre régional de la Propriété Foncière ciannexée ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à la signer ainsi que tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

60, Place Jean Jaurès BP 122

84404 APT CEDEX

Sominique SANT

Nombre d'annexe(s) jointe(s): 1

- Convention